

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0050877

Optique

Autres

AS1851  
R.A.M

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 0856 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ZIAD ABDELJALIL

Date de naissance : 04/08/1949

Adresse : Rue 9 Volta 37 Groupe N EL OULFA

HA Y HASSAN Casablanca

Tél. : 066.110.1385 Total des frais engagés : -3900- Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr BENNAN FICHAM  
Cabinet de la Rue  
Résidence El Fidjia XI  
S. di Maartini Casablanca  
Tel: 05 22 324967

Date de consultation : 25/02/2023

Nom et prénom du malade : AMRAOUI Latif Age : 71ans

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Maladie de la rengéna

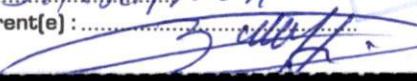
Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

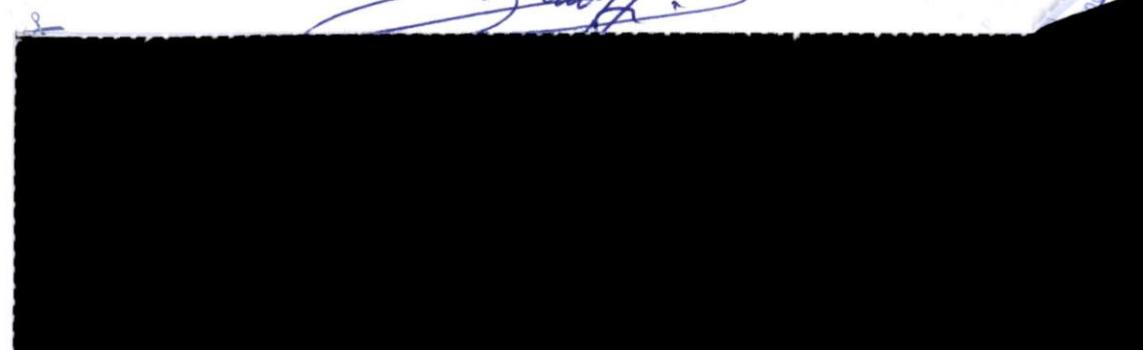
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 05/2/2023

Signature de l'adhérent(e) : 



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRÉS

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des actes
25.02.23	C3		300,00 Dhs	Dr BENNANI BACHIR Ophtalmologue Résidence Alawidate Sidi Maârouf - Casablanca Tél : 05 22 32 19 07

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

## ANALYSES - RADIOPHARMACIES

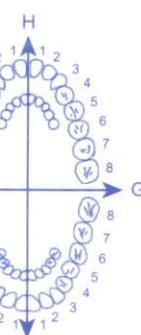
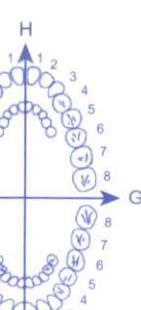
## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412 00000000 00000000 35533411	G	Coefficient des travaux
		21433552 00000000 00000000 11433553		Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

الدكتور بناني هشام

Docteur L. BENNANI Hicham



Ophtalmologue

Echographie - Laser - Angiographie  
Chirurgie de la cataracte aux U.S

Ordonnance

Casablanca, Le:

8/02/2023

Dr BENNANI HICHAM  
Ophtalmologue  
Résidence Mawlid XI  
Sidi Maârouf - Casablanca  
Tel : 05 22 32 19 07

OD: +1,75 (-0,25 à 85°)

OG: +1,25 (-0,50 à 130°)

Bif + 250 ODG

versus org nég. Bif + 250

Dr BENNANI HICHAM  
Ophtalmologue  
Résidence Mawlid XI  
Sidi Maârouf - Casablanca  
Tel : 05 22 32 19 07

LUNETTES El Hanan  
SIDI MAAROUF CASABLANCA  
Tél : 05 22 98 27 22

Résidence Mawlid XI - Route 1029 - Sidi Maârouf A2 - 21 A2 - 22 - 2<sup>ème</sup> étage

Tél : 05.22.32.19.07 - 05.27.01.46.45 - 05.22.97.58.62- Casablanca

E-mail : bhicham2003@hotmail.com

# LUNETTES EL HANAA

# نظارات المها

Souk Ennajd Derb Ghallef  
N° 509  
Patente : 34717241

سوق النجد درب غلاف  
الرقم 509  
الباتنت - 34717241

DATE : 26. 2. 2023

№ 018238

NOM : AMRAOUI

PRENOM : LATifa

- DOCTEUR : BENNANI CHAFA

PRIX

- NOMENCLATURE : N°

VL  
OD : AXE 85° CYL -2.5 SPH +1.5 /300 -  
OG : AXE 130° CYL 0.5 SPH +1.5 /300 -

ADD : 9.25 /300 -

VP  
OD : AXE CYL SPH El Hanaa  
Souk Ennajd Derb Ghallef N° 509  
16-06-22 89 27 09  
CASABLANCA

Verres Progressifs synoptique 12  
16 /300 -

Monture Optique /300 -

Facture Arrêtée à la somme de : 170000

519 cent DM

3600 -